



Rapport statistique des accidents du travail de 2006

1 Introduction

La déclaration d'accident du travail constitue le socle de la collecte des données relatives aux accidents du travail du secteur privé. Ces données sont communiquées par les entreprises d'assurance à la Banque de données du Fonds des Accidents du Travail dès la réception de la déclaration d'accident. Ces données portent donc sur l'ensemble des accidents déclarés par les employeurs.

Les informations communiquées par les employeurs sont complétées par des données relatives à l'activité économique et à la taille des entreprises obtenues auprès de l'Office National de la Sécurité Sociale.

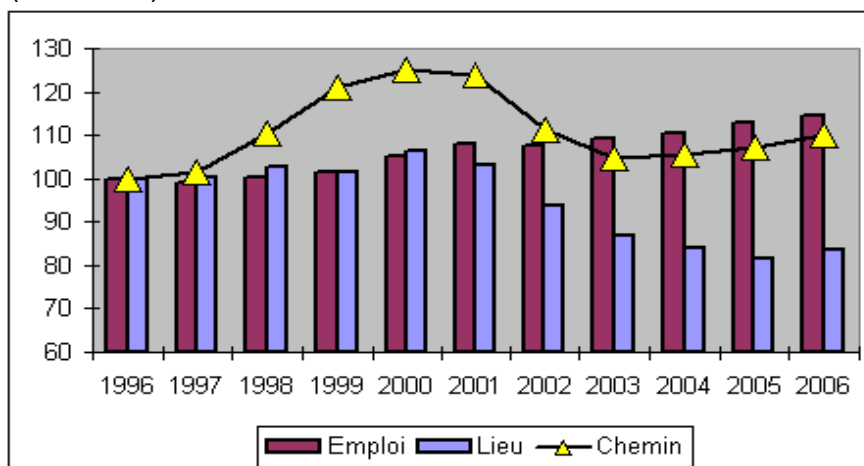
Les entreprises d'assurances transmettent également les éléments du règlement des accidents : décision quant à la prise en charge de l'accident, durée de l'incapacité temporaire, taux réservé pour l'incapacité permanente, paiements d'indemnités et autres frais médicaux.

L'ensemble de ces informations constitue la base de données à partir de laquelle ce rapport statistique des accidents du travail de 2006 a été réalisé.

2 185.039 accidents du travail en 2006

Alors que le nombre d'accidents avait diminué de manière constante pendant la période 2001-2005, pour atteindre le minimum historique de 180.537 accidents, on assiste en 2006 à une augmentation de 2,5% par rapport à l'année précédente. Cet accroissement touche tant les accidents survenus sur le lieu du travail que les accidents sur le chemin du travail (*Tab 1.4 du rapport*).

Graphique 1 : Evolution de l'emploi et des accidents sur le lieu et le chemin du travail de 1996 à 2006 (1996=100).



Pendant l'année 2006, l'emploi a continué à croître (augmentation de 2,1% par rapport à 2005). L'évolution de l'emploi entre 2005 et 2006 n'a pas été uniforme dans l'ensemble des secteurs. L'augmentation de l'emploi en 2006 s'est marquée principalement dans les secteurs des « autres services aux entreprises » **nace 74** (21.700 EQTP, +8,0 %), de la construction **nace 45** (7.424 EQTP, +4,4%), Santé et action sociale **nace 85** (6.649 EQTP, +2,7%). C'est dans ces mêmes secteurs que le nombre d'accidents survenus sur le lieu du travail a augmenté le plus fortement en 2006 : accroissement de 2.507 accidents pour le **nace 74** (+12,8%), de 1.240 accidents pour le **nace 45** (+5,9%) et de 2.142 unités pour le **nace 85** (+ 11,8%) (*Tab. 11.1 du rapport*).

L'augmentation de l'emploi en 2006 a été partagée de manière quasi égale entre les femmes (22.050 EQTP) et les hommes (21.782 EQTP). Si on tient compte du statut professionnel, les employés représentent quelque 54% de l'accroissement de l'emploi en 2006.

Si on observe l'évolution des accidents survenus sur le lieu du travail et pour lesquels une incapacité permanente est prévue au 31 décembre de l'année, on constate une diminution de près de 7% en 2006 par rapport à 2005 (*Tab. 1.5 du rapport*). La moitié de cette diminution est enregistrée dans le secteur de la santé et de l'action sociale (**nace 85**). Lors de l'évaluation du sens à donner à l'évolution du nombre d'accidents avec prévision d'incapacité permanente, il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'une information basée sur un critère imprécis et non univoque. Elle résulte en effet de l'estimation au 31 décembre par chaque entreprise d'assurance du taux à réserver pour le règlement futur de l'accident.

3 Accidents de 2006 sur le lieu du travail

Parmi les facteurs de risque d'accident du travail, on met généralement en avant les éléments suivants : le secteur d'activité de l'entreprise, sa taille et les caractéristiques de l'emploi (le genre des travailleurs, le métier exercé, l'âge.

3.1 LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le graphique 2 est dessiné à partir des **taux de fréquence**¹ de 2005 et de 2006 des 26 secteurs d'activités (Nace 2) dont le volume de l'emploi est au moins égal à 1% du volume total (*Tab. 13.2 du rapport*). L'ordre du graphique est établi sur la base du taux de fréquence de 2006. Ces 26 secteurs occupent 90% des travailleurs du secteur privé. Le classement des 26 secteurs en fonction du taux de fréquence subit peu de modifications d'une année à l'autre. Si on prend en considération, pour évaluer l'augmentation ou la diminution du risque entre 2005 et 2006, toute modification dans un sens ou dans l'autre du taux de fréquence supérieure à ½ point, on constate, parmi les 26 secteurs, 4 augmentations et 12 diminutions, les autres secteurs restant dans un relatif statu quo.

Ces 4 secteurs qui ont vu leur taux augmenter sont l'**Industrie alimentaire** (Nace 15, +0,66), les **Autres services fournis principalement aux entreprises** (Nace 74, + 1,98), la **Métallurgie** (Nace 27, +1,41) et le secteur de la **Santé et action sociale** (Nace 85, + 1,83). Deux de ces secteurs sont les plus importants en matière de volume d'emploi : il s'agit des secteurs de la Santé et action sociale et des Autres services aux entreprises avec respectivement 12% et 13% du volume global de l'emploi.

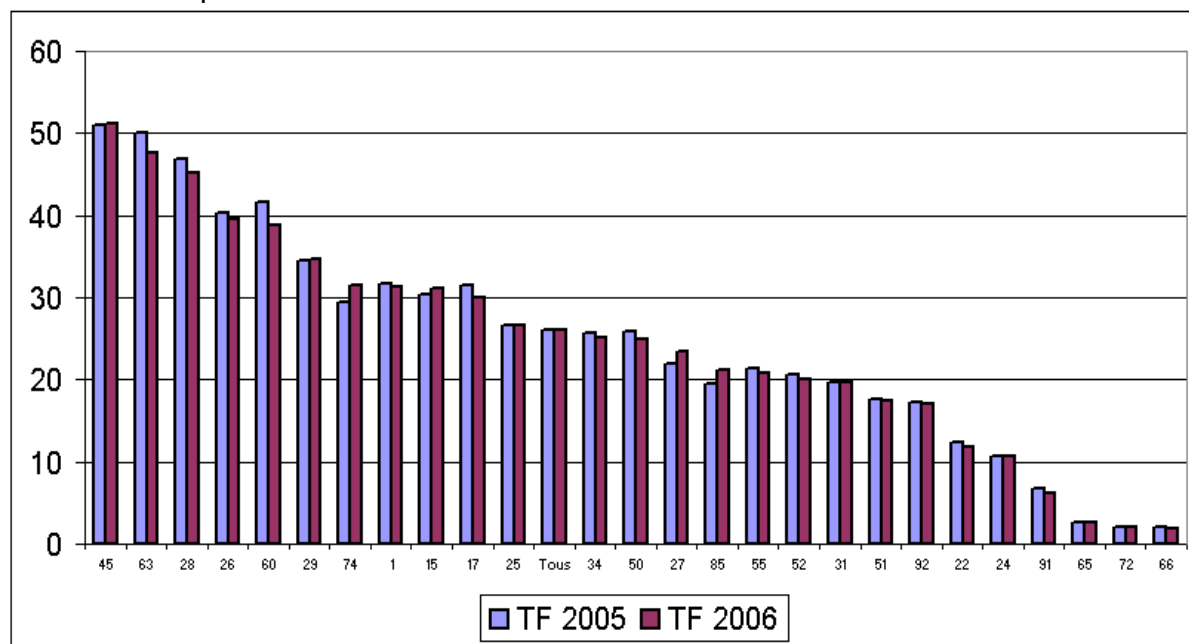
Parmi les secteurs dont le taux de fréquence diminue, la baisse la plus importante concerne le **secteur des transports terrestres** (Nace 60, - 2,94), les services auxiliaires des transports

¹ Calcul du taux de fréquence : nombre d'accidents avec incapacité temporaire ou mortels multiplié par 1.000.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition au risque.

(Nace 63, -2,39), le **travail des métaux** (Nace 28, -1,70), l'**industrie textile** (Nace 17, -1,51) et le **commerce et entretien de véhicules** (Nace 50, -0,95)

Pour l'ensemble des secteurs, le taux de fréquence est identique à celui de l'année précédente (26,07).

Graphique 2 : Taux de fréquence en 2005 et 2006 des secteurs occupant au moins 1% du volume de l'emploi en 2006.



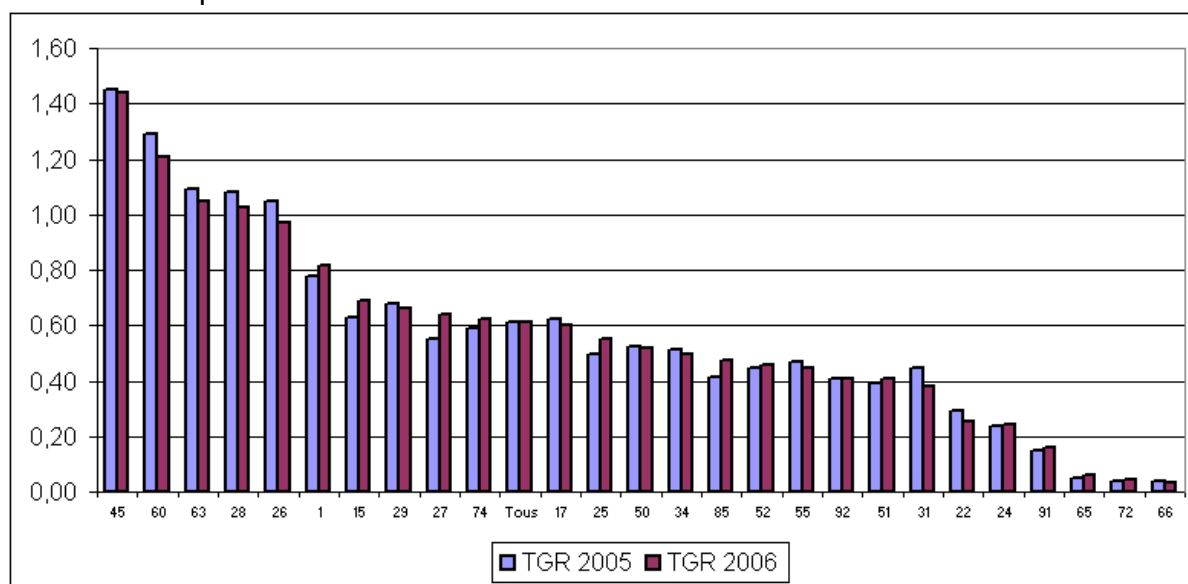
Si on observe l'évolution des **taux de gravité réel**² (Graphe 3), seuls les 4 secteurs (Nace 27, +0,09 ; Nace 15 et 85, +0,06 ; Nace 74, +0,03) déjà cités pour l'augmentation de leur taux de fréquence, ainsi que le secteur de **fabrication en produit de caoutchouc et plastique** (Nace 25, +0,06) et l'**agriculture** (Nace 1, +0,03) ont vu leur taux de gravité augmenter d'au moins trois centièmes de point.

Les secteurs dont le taux de gravité a diminué le plus sont le secteur de **fabrication d'autres produits non métalliques** (Nace 26 ; -0,08), le **secteur des transports terrestres** (Nace 60, -0,08), la **fabrication de machines et appareils électriques** (Nace 31, -0,07), le **travail des métaux** (Nace 28, -0,05), **l'édition, imprimerie et reproduction** (Nace 22, -0,04) et les services auxiliaires des transports (Nace 63, -0,04)

Pour l'ensemble des secteurs le taux de gravité réel est resté en 2006 semblable à celui de 2005 (0,61).

² Calcul du taux de gravité réel : nombre de jours d'incapacité temporaire multiplié par 1.000 et divisé par le nombre d'heures d'exposition au risque

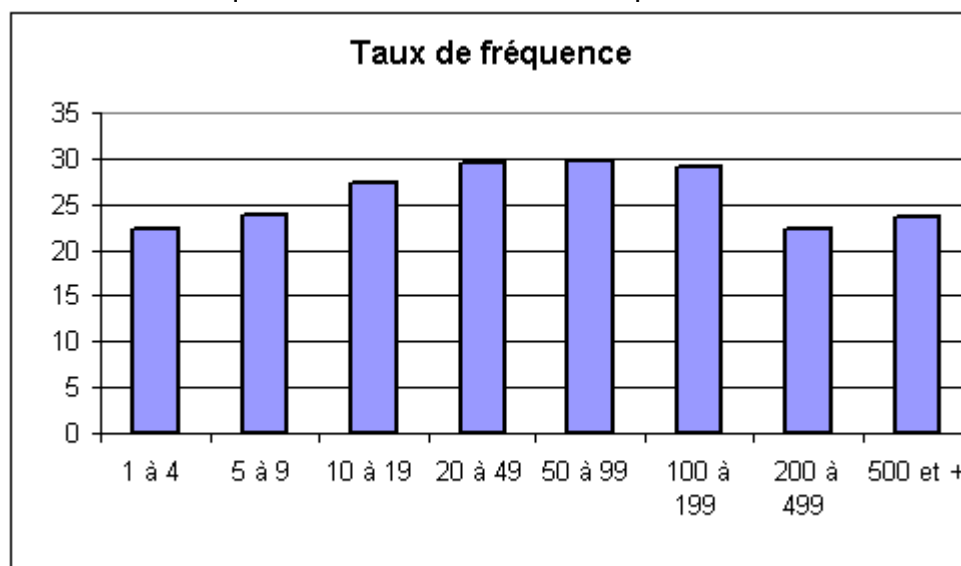
Graphique 3 : Taux de gravité réel en 2005 et 2006 des secteurs occupant au moins 1% du volume de l'emploi en 2006.



3.2 LA TAILLE DE L'ENTREPRISE.

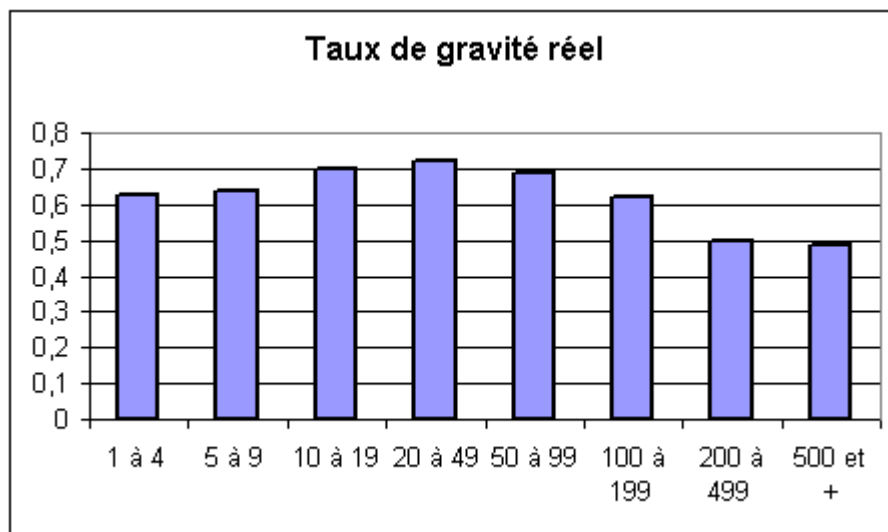
L'analyse en fonction de la taille d'entreprise de l'ensemble des accidents survenus sur le lieu du travail montre que les taux de fréquence d'accidents les plus élevés sont le fait des entreprises occupant entre 20 et 199 travailleurs (graphique 4). Ce sont les entreprises de moins de 10 travailleurs et de 200 à 499 travailleurs qui ont les taux les plus bas.

Graphique 4 : Taux de fréquence selon la taille des entreprises- 2006



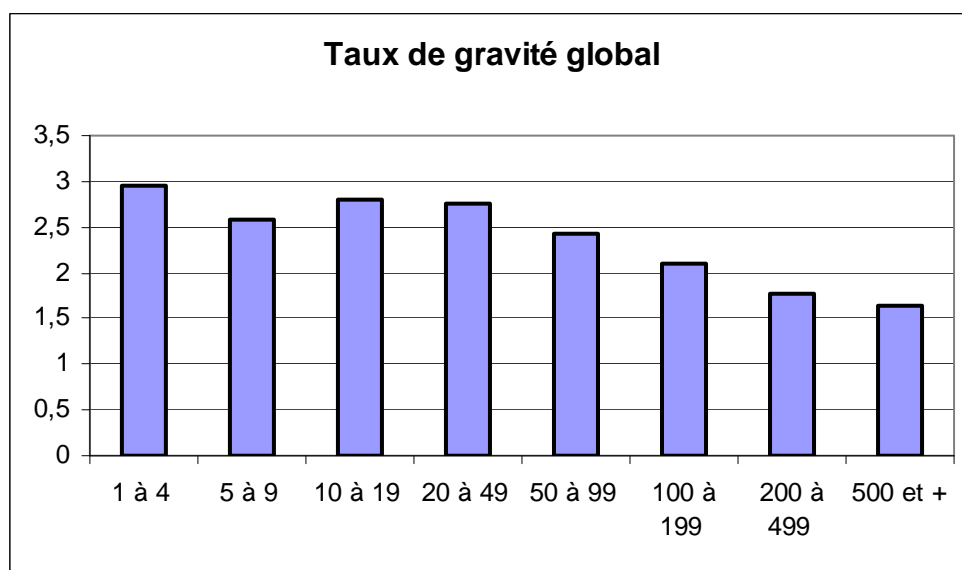
L'analyse du graphique 5 montre qu'en ce qui concerne les accidents les plus graves, les taux les plus élevés se concentrent dans les petites et moyennes entreprises (moins de 200 travailleurs).

Graphique 5 : Taux de gravité réel selon la taille des entreprises- 2006



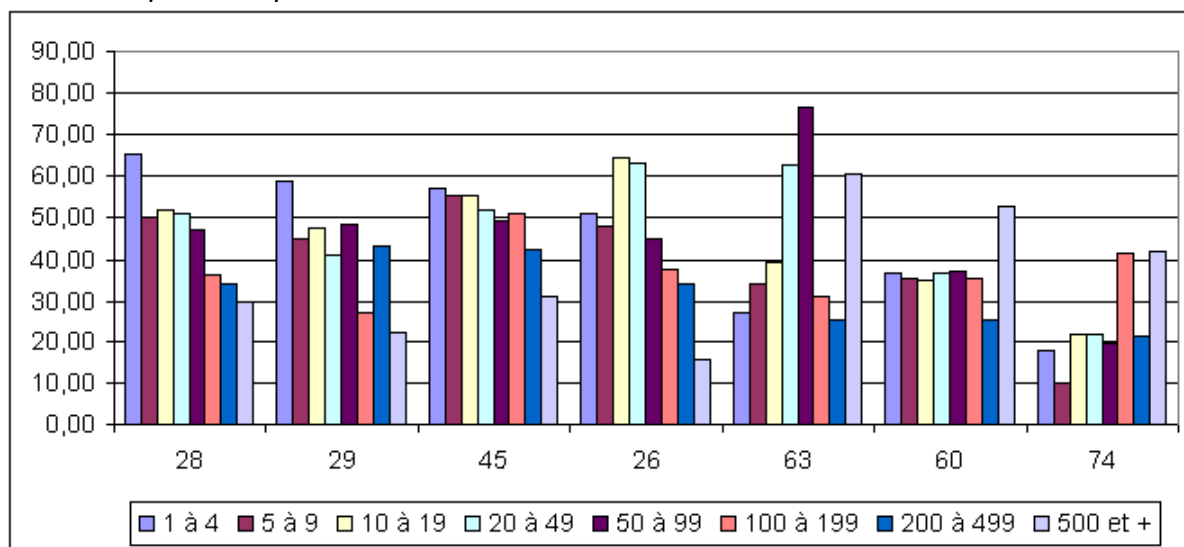
L'émergence des petites entreprises, observée dans le graphique 6 (taux de gravité global) pourrait-elle trouver son explication dans la sous-déclaration, dans le chef de ces entreprises, des accidents bénins, alors que la déclaration de ces accidents serait mieux assurée par les entreprises de grande taille ?

Graphique 6 : Taux de gravité global selon la taille des entreprises- 2006



Cette distribution qui laisse entendre que les petites et moyennes entreprises présentent un risque supérieur ne tient pas compte de la diversité des situations qui peuvent se rencontrer dans les différents secteurs d'activités. Les sept secteurs présentant les taux de fréquence les plus élevés (graphique 2) ont fait l'objet d'un examen afin de vérifier si la distribution observée au niveau de l'ensemble des secteurs s'y retrouvait également. Il s'agit de la construction (Nace 45), du secteur des transports terrestres (Nace 60), des services auxiliaires des transports (Nace 63), du travail des métaux (Nace 28), de la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (Nace 26), de la fabrication de machines et équipement (Nace 29) et des autres services fournis aux entreprises (Nace 74). Ces sept secteurs représentent 32% du volume de l'emploi en 2006. La moitié des jours perdus en 2006 à l'occasion d'un accident du travail concerne ces secteurs.

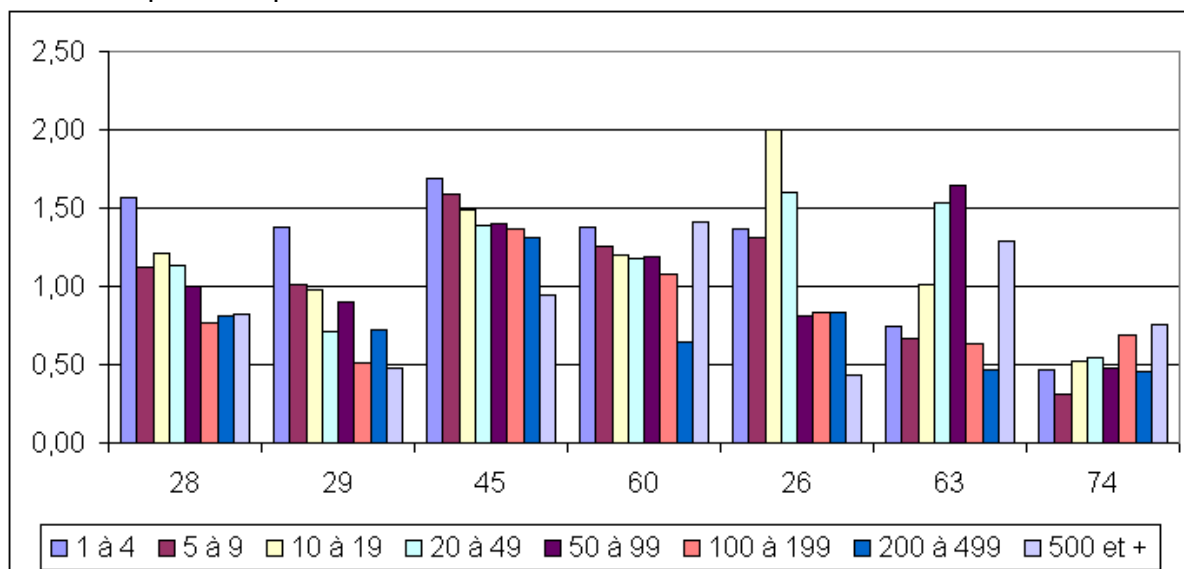
Graphique 7 : Taux de fréquence, selon la taille de l'entreprise, dans les 7 secteurs avec le taux de fréquence le plus élevé en 2006.



Ces sept secteurs présentent des images contrastées. Dans les secteurs Nace 28, 29 et 45, le taux diminue globalement en fonction de la taille d'entreprise. Les secteurs Nace 26 et 63 ont une distribution assez proche de la tendance générale avec les taux les plus importants dans les classes 10-49 travailleurs pour le 26 et 20-99 pour le 63. Par contre, dans les secteurs Nace 60 et 74, ce sont les entreprises les plus importantes qui présentent les taux de fréquence les plus élevés.

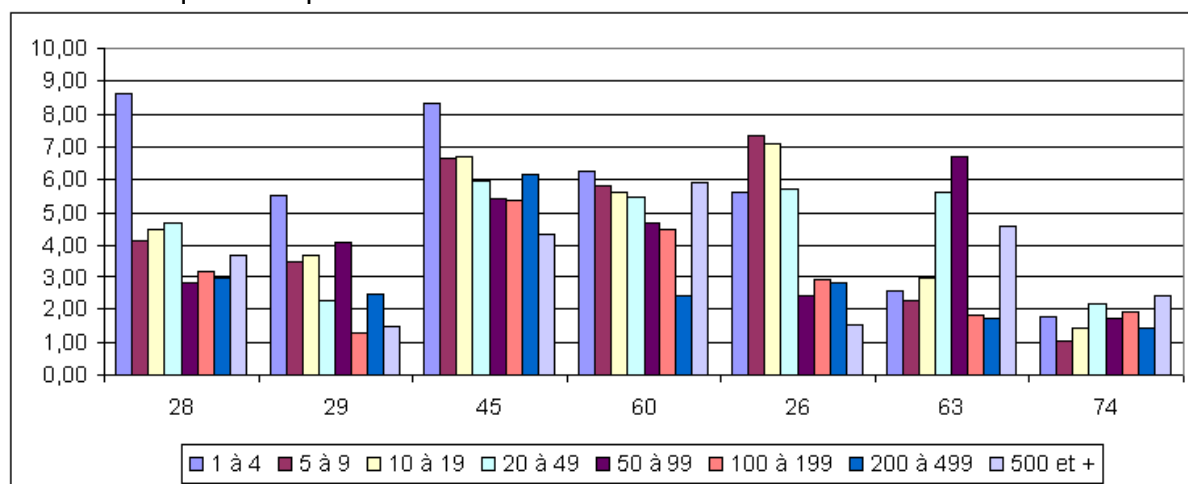
Dans le graphe 8 des taux de gravité réel, on observe les mêmes tendances que précédemment, avec cependant le changement de tendance du secteur Nace 60 dont les taux de gravité réels diminuent avec la taille de l'entreprise, à l'instar des secteurs Nace 28, 29 et 45.

Graphique 8 : Taux de gravité réel, selon la taille de l'entreprise, dans les 7 secteurs avec le taux de fréquence le plus élevé en 2006.



Le constat est presque identique avec l'examen du taux de gravité global selon la taille de l'entreprise (graphe 9). Dans quatre secteurs (Nace 28, 29, 45 et 60), le taux diminue généralement avec l'augmentation de la taille des entreprises, sauf pour les entreprises du secteur Nace 60 ayant 500 travailleurs et plus. Dans le secteur Nace 26, on observe également la même tendance, si on ne prend pas en compte les entreprises de 1 à 4 travailleurs. Par contre dans le secteur Nace 63, les taux les plus élevés sont le fait des entreprises de 20 à 99 travailleurs. Dans le secteur Nace 74, même si la pente est faible, le taux de gravité réel croît globalement avec la taille.

Graphique 9 : Taux de gravité global, selon la taille de l'entreprise, dans les 7 secteurs avec le taux de fréquence le plus élevé en 2006.

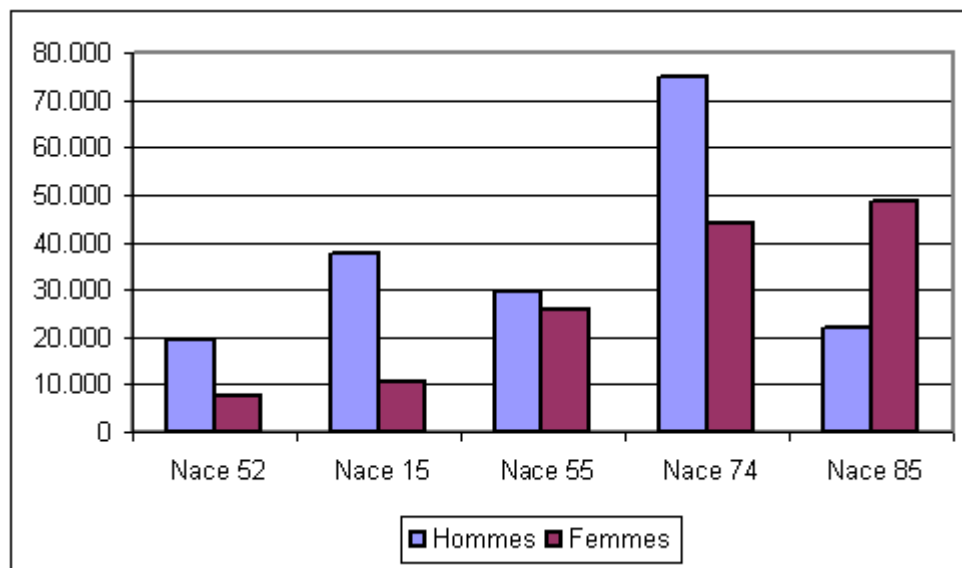


3.3 LE GENRE ET LE TYPE DE TRAVAIL

Sur le lieu du travail, on observe en général que la fréquence des accidents et leur gravité sont plus importantes chez les hommes que chez les femmes. Cette différence dans le risque encouru est liée au fait que les hommes, majoritairement ouvriers au contraire des femmes, exercent davantage des métiers à risque. La question qui se pose alors est de savoir si, lorsque les hommes et les femmes rencontrent la même situation professionnelle, le risque d'accident est semblable ou non.

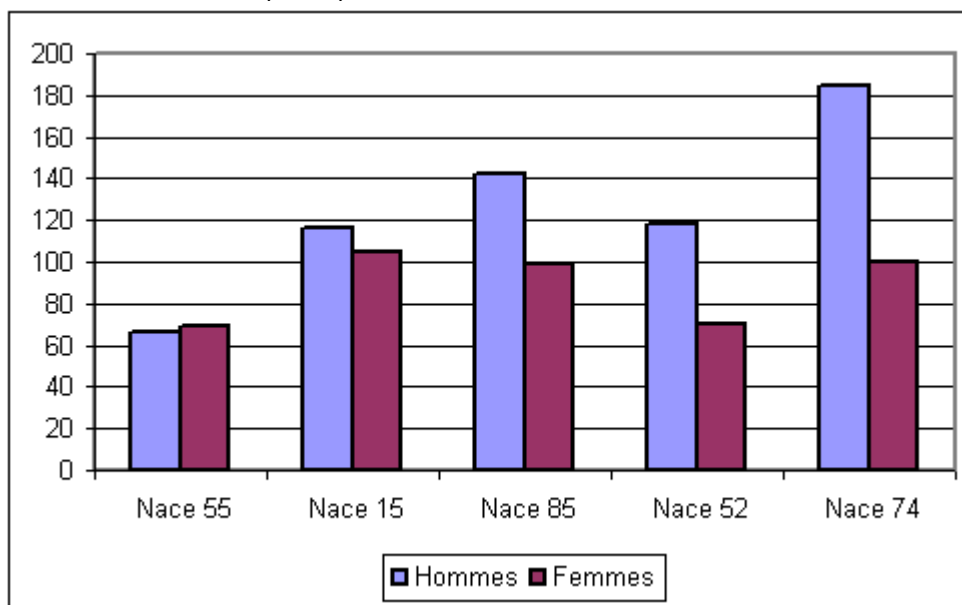
Nous avons examiné la situation des ouvriers dans cinq secteurs d'activité où ces travailleurs sont suffisamment représentés dans chacun des genres. Il s'agit des secteurs suivants : Santé et action sociale (Nace 85), Autres services fournis aux entreprises (Nace 74), Commerce de détail (à l'exclusion des véhicules) et réparation d'articles domestiques (Nace 52), Hôtels et restaurants (Nace 55) et Industries alimentaires (Nace 15). Dans le graphique 12, est repris le nombre d'ouvriers et d'ouvrières exprimé en équivalents temps plein (Onss 2^{ème} trim 2006).

Graphique 10 : Distribution des ouvriers selon le genre dans 5 secteurs d'activités (2006)

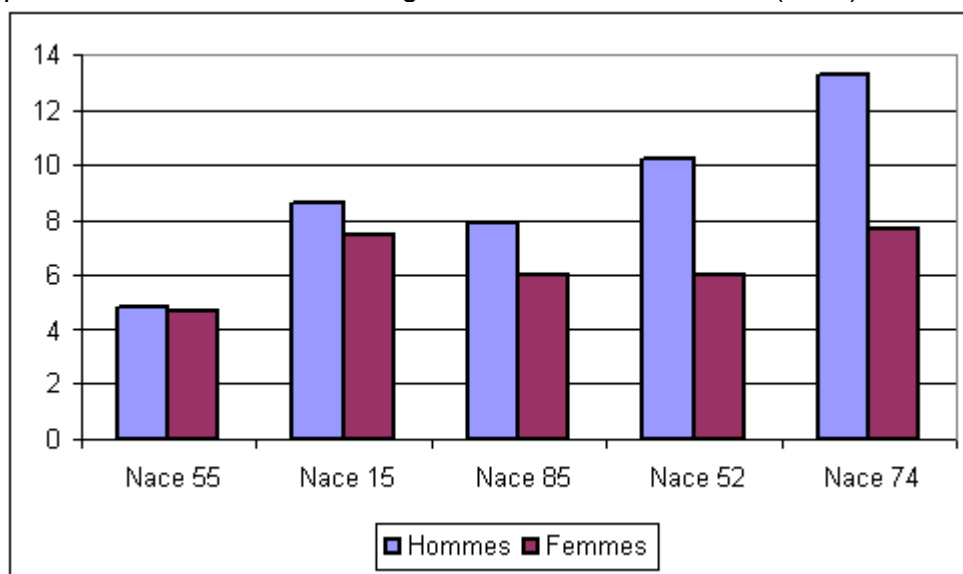


Dans les graphes suivants, sont repris pour chaque genre, le nombre d'accidents par 1.000 ouvriers ou ouvrières survenus dans ces cinq secteurs. Le graphe 13 porte sur tous les accidents et le graphe 14 sur les accidents avec prévision d'incapacité permanente. En comparant ces deux graphiques, il apparaît que la tendance observée pour l'ensemble des accidents est la même que pour les accidents graves. Dans chaque secteur à l'exception du Nace 55, le risque des hommes est plus élevé que ce soit pour l'ensemble des accidents ou pour les accidents avec prévision d'incapacité permanente.

Graphique 11 : Nombre d'accidents survenus à des ouvriers par 1.000 travailleurs, selon le genre et le secteur d'activité (2006)



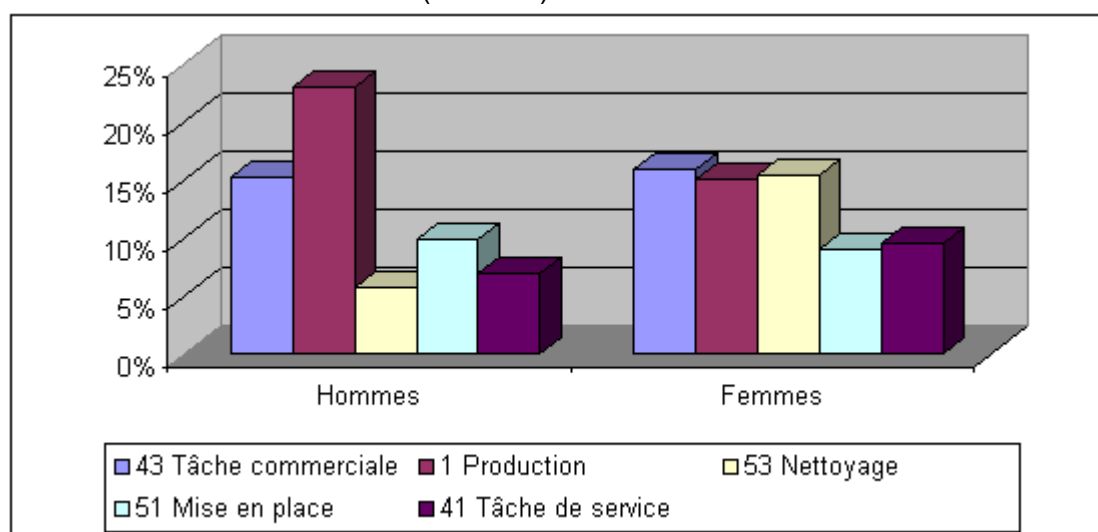
Graphique 12 : Nombre d'accidents avec incapacité permanente prévue survenus à des ouvriers par 1.000 travailleurs, selon le genre et le secteur d'activité (2006)



Quel type de travail (*thème des tableaux statistiques*) effectuaient le plus souvent les victimes au moment où l'accident est survenu ?

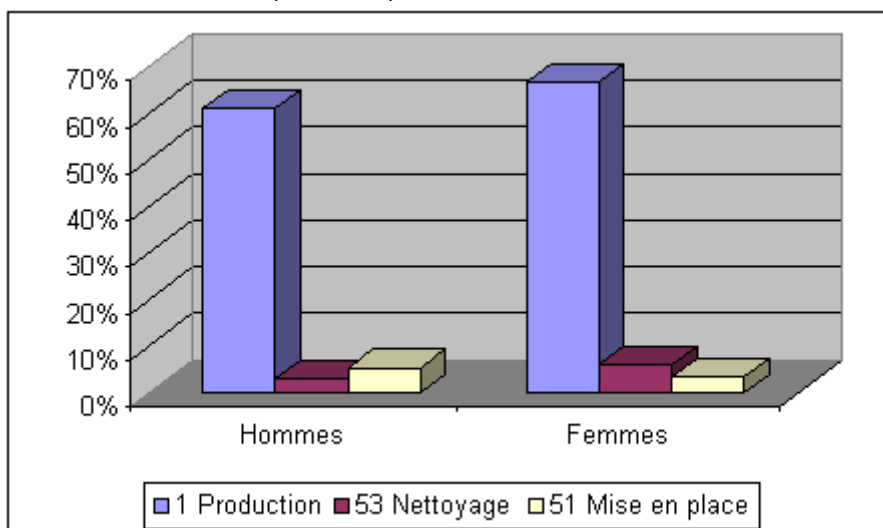
Dans le secteur des « hôtels et restaurants » (Nace 55), les deux taux sont pratiquement les mêmes pour les hommes et pour les femmes. Les uns et les autres effectuent des travaux liés aux « tâches commerciales, achats, ventes et services associés » (15% pour les hommes et 16% pour les femmes) ainsi que des travaux de « mise en place et de préparation » (10% pour les hommes et 9% pour les femmes). L'homme est davantage occupé par les travaux de « production, de transformation, de traitement ou de stockage » (23% contre 15% chez les femmes). Les « tâches de service, soin et assistance à la personne humaine » sont un peu plus le fait des femmes (10% contre 7% chez les hommes). La différence selon le genre se marque surtout dans les travaux de « nettoyage de locaux et de machines » (15% contre 6% chez les hommes).

Graphique 13 : Distribution des accidents de 2006 en fonction du genre et du type de travail exercé au moment de l'accident (Nace 55)



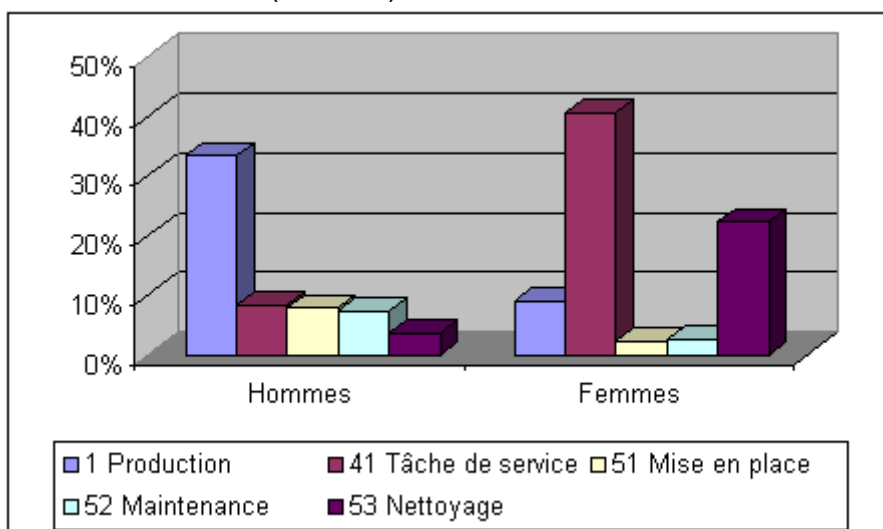
Dans le secteur des « industries alimentaires » (Nace 15) où les taux des hommes et des femmes sont également assez semblables, il apparaît que le type de travail pendant lequel surviennent le plus souvent les accidents est lié à « la production, la transformation, le traitement ou le stockage » (67% chez les femmes et 61% chez les hommes).

Graphique 14 : Distribution des accidents de 2006 en fonction du genre et du type de travail exercé au moment de l'accident (Nace 15)



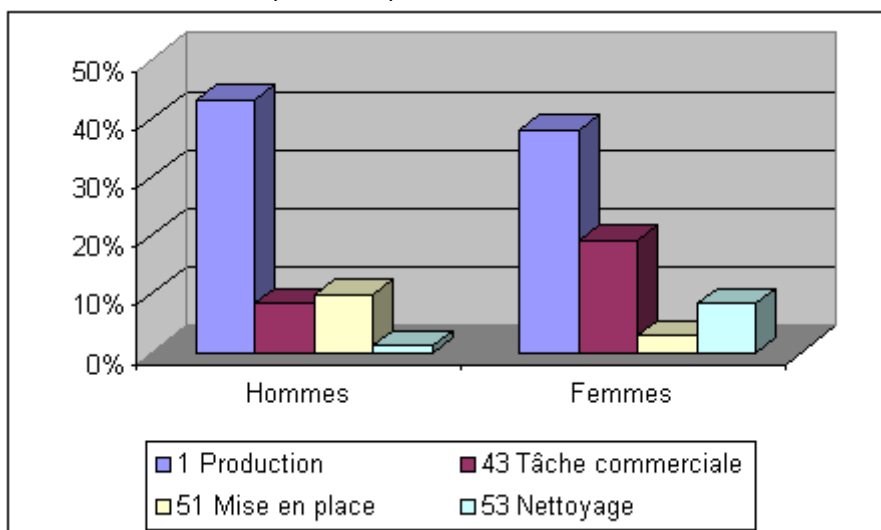
Lorsque l'on observe le secteur « santé et action sociale » (Nace 85) dont le taux calculé sur l'ensemble des accidents des hommes est 1,4 fois supérieur à celui des femmes, on constate que le type de travail effectué par les hommes au moment de l'accident est très varié, avec comme type de travail principal, les travaux liés à la « production, la transformation, le traitement ou le stockage » (33%) tandis que, dans 41% des accidents, la femme était occupée à « des tâches de service, de soin ou d'assistance à la personne humaine » et dans 22% des cas, au « nettoyage de bureaux ou de machine ».

Graphique 15 : Distribution des accidents de 2006 en fonction du genre et du type de travail exercé au moment de l'accident (Nace 85)



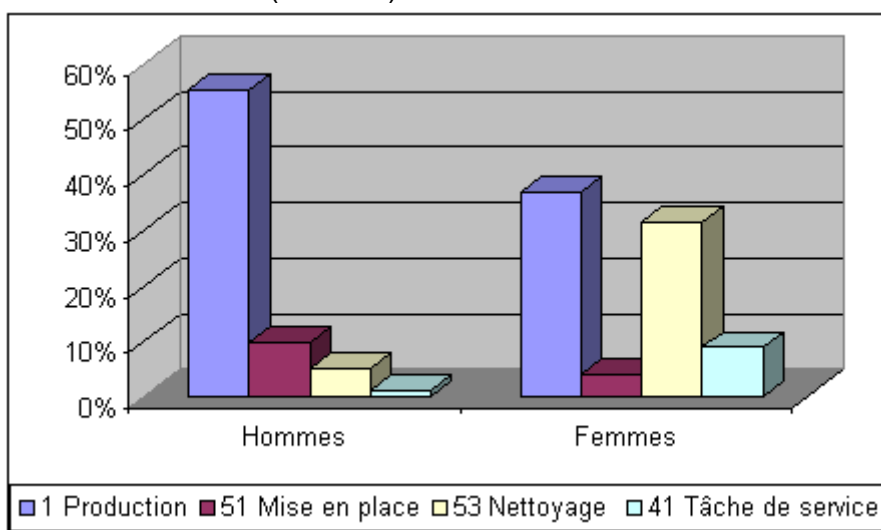
Dans le secteur du « commerce de détail (à l'exclusion des véhicules) et de la réparation d'articles domestiques » (Nace 52), l'homme a un taux calculé sur l'ensemble des accidents 1,7 fois supérieur à celui de la femme. Dans ce secteur, chez les hommes, l'accident survient le plus souvent alors qu'ils effectuent des travaux liés à « la production, la transformation, le traitement ou le stockage » (43%) Les femmes sont également accidentées dans des travaux de production, de transformation, de traitement ou de stockage » (38%), mais aussi dans des « tâches commerciales, achats, ventes et services associés » (19% des accidents contre 8% pour les hommes).

Graphique 16: Distribution des accidents de 2006 en fonction du genre et du type de travail exercé au moment de l'accident (Nace 52)



Dans le secteur des autres services fournis principalement aux entreprises (Nace 74), le taux calculé sur l'ensemble des accidents des hommes est 1,9 fois supérieur à celui des femmes. Dans 55% des cas, l'homme est occupé à des travaux liés à « la production, la transformation, le traitement ou le stockage » tandis que la femme, si elle est occupée à de tels travaux dans 37% des cas, est également occupée à « des tâches de nettoyage de locaux et de machines » dans 31% des accidents (contre 5% pour les hommes).

Graphique 17 : Distribution des accidents de 2006 en fonction du genre et du type de travail exercé au moment de l'accident (Nace 74)



L'examen des types de travail au cours desquels surviennent le plus souvent les accidents dans ces 5 secteurs montre que, lorsque les hommes et des femmes exerçant des tâches manuelles sont relativement similaires, les taux sont également proches (Nace 15). Par contre, les taux sont différenciés lorsque hommes et femmes ne partagent pas les mêmes travaux dans la même mesure ou exercent des métiers différents (Nace 52, 74 et 85). La situation du Nace 55 où les taux des hommes et des femmes sont semblables et où les activités principales des deux genres ne sont pas présentes dans la même mesure (production et nettoyage) est plus complexe.

3.4 L'ÂGE

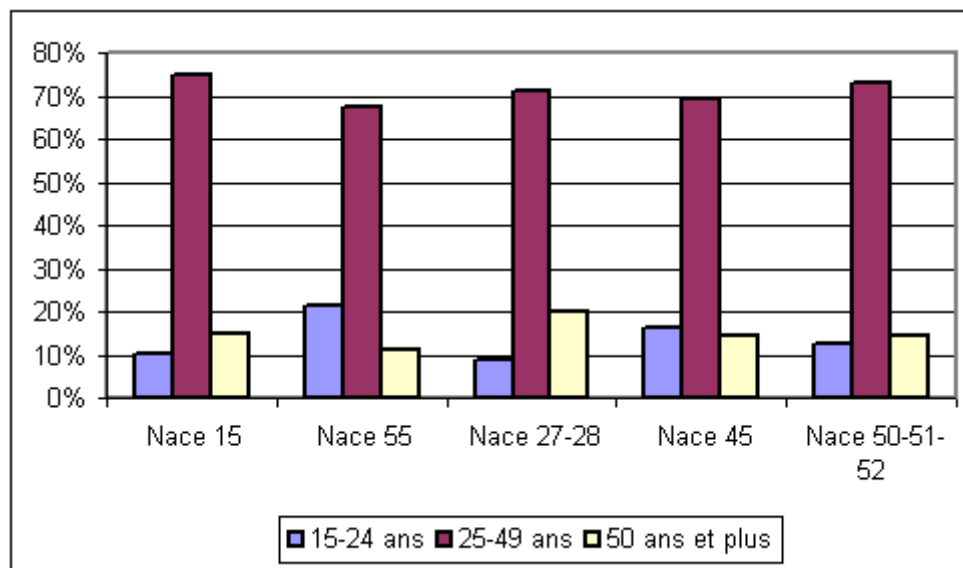
L'âge joue un rôle déterminant dans le risque des accidents du travail. Tant au niveau européen qu'en Belgique (Doc. CTP 6/06/14 du 12/9/06), les études montrent une fréquence plus élevée des accidents chez les jeunes travailleurs. Pour faciliter la lecture des données statistiques et mettre mieux en évidence les tendances, de nouveaux tableaux ont été introduits dans le rapport de 2006 distribuant les accidents en fonction de trois classes d'âge regroupant trois générations : 15-24 ans, 25-49 ans et 50 ans et plus. Une telle distribution permet de comparer la situation des jeunes travailleurs par rapport aux travailleurs de leur secteur expérimentés et en pleine possession de leurs moyens. Elle permet en outre de comparer avec ces derniers les travailleurs plus âgés.

Cinq secteurs ont fait l'objet d'un examen. Dans ces cinq secteurs, le nombre d'accidents de travailleurs de moins de 25 ans (800 accidents et plus) est tel qu'il permet d'éviter de tirer des conclusions hâtives et peut-être incorrectes. Il s'agit du secteur de l'industrie alimentaire (Nace 15 - 72.742 EQTP), du secteur Hôtels restaurants (Nace 55- 66.423 EQTP), du secteur de la métallurgie et du travail des métaux (nace 27 et 28 - 84.908 EQTP), du secteur de la construction (Nace 45 - 168.032 EQTP) et du secteur du commerce et de la réparation des véhicules automobiles et d'articles domestiques (Nace 50, 51 et 52 - 388.981 EQTP).

Ces 5 secteurs représentent 38% du volume de l'emploi du secteur privé et 40% des accidents de 2006. Ces secteurs ont des taux de fréquence variés comme on peut le voir dans le graphique 2.

La distribution des accidents selon la génération pour ces 5 secteurs pris dans leur ensemble est identique à celle de l'ensemble du secteur privé : les travailleurs de 15 à 24 ans représentent 19% des accidents, les travailleurs de 25 à 49 ans, 69% des accidents et les travailleurs de 50 ans et plus, 12% des accidents. Dans le graphe 8, figure la distribution des travailleurs pour chacun des secteurs selon la classe d'âge.

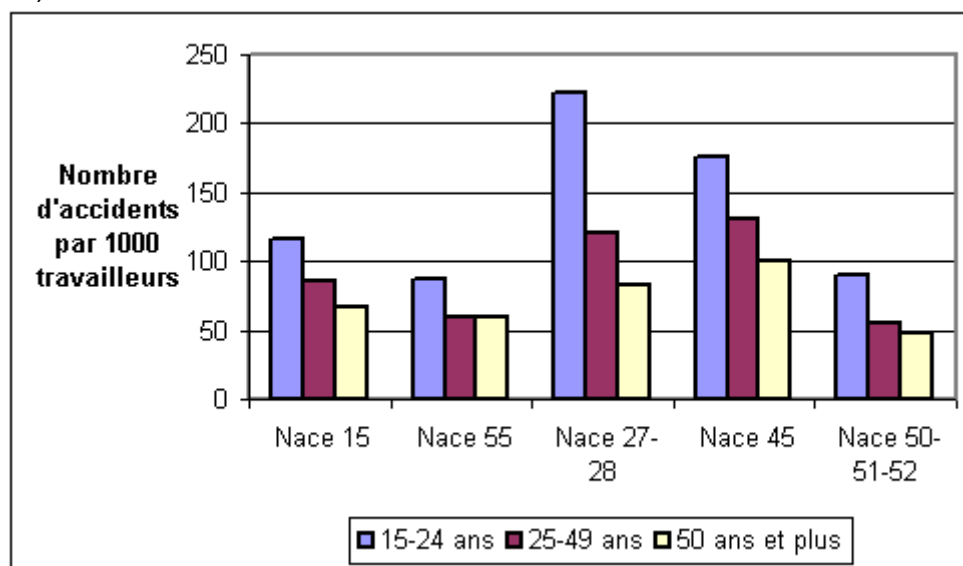
Graphique 18 : répartition de l'emploi dans 5 secteurs en fonction de l'âge (2006)



Les 3 graphiques suivants reprennent successivement, pour chacun des cinq secteurs et pour chaque classe d'âge, le nombre d'accidents par 1.000 travailleurs (Taux) pour tous les accidents, les accidents avec incapacité temporaire et les accidents avec incapacité permanente ou mortels.

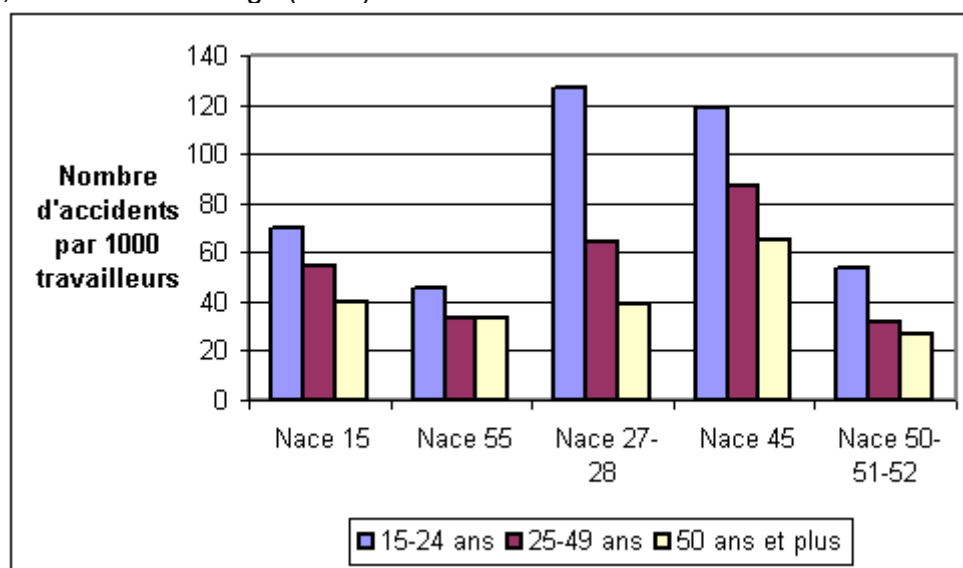
Pour l'ensemble des accidents toutes conséquences confondues, les travailleurs de moins de 25 ans, quel que soit le secteur, ont un taux supérieur à celui des 2 autres catégories. Dans la construction, le risque est 1,3 plus important pour les moins de 25 ans que pour les 25-49 ans. Le risque chez les jeunes travailleurs est plus de deux fois supérieur à celui de la classe des 25-49 ans dans le secteur de la métallurgie et du travail des métaux.

Graphique 19 : Nombre d'accidents par 1000 travailleurs, dans 5 secteurs, en fonction de l'âge (2006)



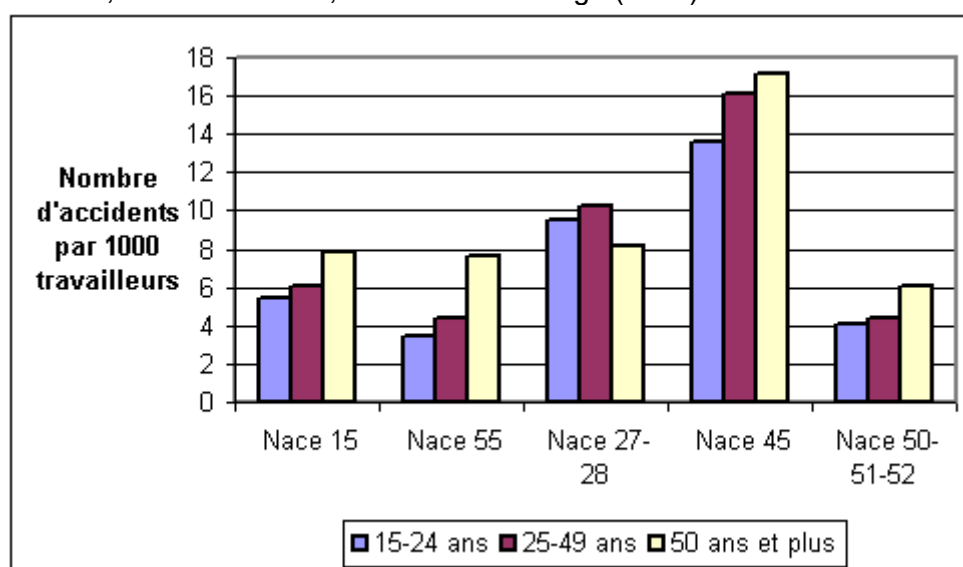
La situation est quasiment identique lorsque l'on porte l'attention sur les accidents avec incapacité temporaire.

Graphique 20 : Nombre d'accidents avec incapacité temporaire par 1000 travailleurs, dans 5 secteurs, en fonction de l'âge (2006)



Par contre, le rapport s'inverse lorsqu'il s'agit des accidents entraînant une incapacité permanente ou le décès ; à l'exception du secteur de la métallurgie et du travail des métaux, ce sont les travailleurs de 50 ans et plus qui ont le taux d'accidents graves le plus élevés. Dans trois secteurs (Nace 15, 45, 50-52), le risque de ces travailleurs est plus ou moins 1,4 fois supérieur au risque des moins de 25 ans. Dans le secteur hôtels - restaurants (Nace 55), le risque des aînés est plus de 2 fois supérieur à celui des plus jeunes.

Graphique 21 : Nombre d'accidents avec prévision d'incapacité permanente ou mortels par 1000 travailleurs, dans 5 secteurs, en fonction de l'âge (2006)



4 Conclusions

On a enregistré en 2006 une augmentation du nombre des accidents du travail de 4.502 unités (plus de 2,5% par rapport à 2005). Cette augmentation survient après une période de 5 ans au cours de laquelle le nombre d'accidents n'avait cessé de décroître. On ne peut cependant pas parler de recrudescence en 2006. En effet, les taux de fréquence et de gravité restent identiques à ceux de 2005.

L'augmentation des accidents s'est concentrée dans trois secteurs : les services aux entreprises (Nace 74), la construction (Nace 45) et la Santé et l'action sociale (Nace 85). On constate, à la lecture des données statistiques publiées par l'ONSS, que c'est justement dans ces secteurs que l'augmentation de l'emploi s'est marquée le plus l'année dernière.

Quatre variables développées dans les statistiques des accidents sont considérées le plus souvent parmi les facteurs de risque. Ces quatre variables ont été abordées dans ce rapport : le secteur d'activité, la taille de l'entreprise, le genre et l'âge de la victime.

Pour le premier élément, son lien avec le risque tombe sous le sens : c'est dans les secteurs dont l'activité est particulièrement dangereuse que surviennent le plus souvent les accidents.

En ce qui concerne la taille de l'entreprise, on pense généralement que plus l'entreprise est petite, plus le risque d'accident est élevé. Cependant, les statistiques des accidents, pour l'ensemble des secteurs, montrent que les taux les plus élevés sont également le fait des moyennes entreprises (graphes 4, 5 et 6). En réalité, lorsque l'on analyse ce facteur au niveau des secteurs, on observe des situations variées (graphe 7) : pour quatre secteurs (Nace 28, 29, 45 et 60), les taux de gravité réels et globaux des accidents graves diminuent avec l'augmentation de la taille, la pente étant plus ou moins forte selon le secteur. Pour les autres secteurs (Nace 26, 63 et 74), le risque se déplace vers les moyennes entreprises, voire les plus grandes.

La troisième variable souvent évoquée est le genre de la victime : en général, on estime que l'homme court plus de risque d'être victime d'un accident du travail que la femme ; L'explication en est que le travailleur est davantage ouvrier, exerçant un métier à risque, tandis que la travailleuse est plus généralement une employée. Mais si on examine la situation au niveau des secteurs, il semble que, lorsque les travailleurs quel que soit leur genre exercent à peu près les mêmes tâches, le risque d'accident est relativement proche. Au contraire, les taux diffèrent lorsque les tâches des hommes et des femmes sont davantage distinctes.

Enfin, en ce qui concerne l'âge de la victime, l'examen réalisé au niveau de 5 secteurs où les jeunes travailleurs sont suffisamment représentés, confirme les études antérieures : si les jeunes travailleurs sont plus fréquemment accidentés, c'est chez les travailleurs âgés que l'on observe généralement une fréquence plus élevée des accidents graves.